

# ARCHAEOLOGIA BELGICA

185

M. MEUNIER & A. CAHEN-DELHAYE

LA FORTIFICATION  
DU CHESLÉ DE BÉRISMENIL

BRUXELLES  
1976

ARCHAEOLOGIA  
BELGICA

181

LA FORTIFICATION DU CHESLÉ DE BÉRISMENIL

AE05348

ARCHAEOLOGIA BELGICA

*Dir. Dr. H. Roosens*

Etudes et rapports édités par le  
Service national des Fouilles  
Parc du Cinquantenaire 1  
1040 Bruxelles

Studies en verslagen uitgegeven door de  
Nationale Dienst voor Opgravingen  
Jubelpark 1  
1040 Brussel

© Service national des Fouilles  
D 1976/0405/4

# ARCHAEOLOGIA BELGICA

185

M. MEUNIER & A. CAHEN-DELHAYE

LA FORTIFICATION  
DU CHESLÉ DE BÉRISMENIL

BRUXELLES

1976

## LES FOUILLES

Dans la province de Luxembourg, entre les villes de Houffalize et de La Roche, à 2,1 km au S.S.O. (215°) du village de Bérismenil, (commune de Samrée), on découvre le camp fortifié du *Cheslé* <sup>(1)</sup> sur la rive droite de l'Ourthe décrivant de larges méandres entre de puissants massifs. Il est établi sur un promontoire rocheux enserré sur trois côtés, d'est en ouest, par une boucle de la rivière et relié au massif de Bérismenil par un isthme étroit et abaissé (fig. 1).

Entièrement couvert de feuillus, principalement de chênes, il fait partie du domaine forestier de la commune de Samrée.

### Historique des recherches

En 1868, Camille Sulbout visita le site et en fit une première description, non sans lyrisme. Il considéra le *Cheslé* comme une forteresse romaine croyant avoir reconnu des débris de poteries de cette époque près de la *Fontaine des Sarrasins*, source située sur le versant oriental du promontoire (fig. 1 et 7). A ce même endroit, la tradition rapporte la découverte de monnaies impériales et d'« une croix en or de petit module » <sup>(2)</sup>. Sulbout note enfin qu'une pointe de lance en bronze aurait été trouvée au-dessus du lieu-dit *Tailles*. Il ne dit rien du puits situé au centre du site (fig. 7), sauf pour en rappeler la légende, et qu'il avait été vidé quelque trente ans plus tôt sans avoir livré de vestige archéologique <sup>(3)</sup>.

En 1905 et 1907, Edmond Rahir entreprit une étude plus circonstanciée du site <sup>(4)</sup>. En 1907, il fit ouvrir plusieurs tranchées dans le « fossé » qui longe intérieurement l'enceinte. Il rapporte que « ces tranchées ont révélé un peu partout une couche plus ou moins épaisse de charbons de bois... » <sup>(5)</sup>. Il ne trouva pas de matériel archéologique qui lui aurait permis de dater le site avec quelque précision.

<sup>(1)</sup> Sur la carte de Ferraris le site apparaît sous la mention de *Montagne du Chasselet*. Le dernier terme est la francisation du toponyme dialectal *Tcheslé* toujours en usage et repris au cadastre sous la forme *Cheslé*, l'un et l'autre évoquant un camp ou retranchement fortifié.

<sup>(2)</sup> C. SULBOUT, *Notice archéologique sur Amberloup et quelques localités de la Province de Luxembourg*, dans *Ann. I.A. Lux.* V, (1867), pp. 236-277

<sup>(3)</sup> H. J., dans l'*Illustration Européenne* du 23.05.1874, signalant le site et en faisant la description, rapporte e.a. l'exploit de trois habitants de Bérismenil, en 1826 ou 1827, qui ont vidé le puits, à la recherche du trésor, et sont descendus jusqu'à 42 pieds.

<sup>(4)</sup> E. RAHIR, *Vingt-cinq années de recherches, de restaurations et de reconstitutions*, Bruxelles, 1928, pp. 52-54, 103-104.

<sup>(5)</sup> F. LOES, (varia), *Le Cheslé de Bérismenil*, dans *Ann. I.A. Lux.* XXXXV (1910), p. 377. L'auteur se fondant sur le rapport de Rahir conclut qu'« un chemin de ronde couvert et empierré contournait ce camp... ».

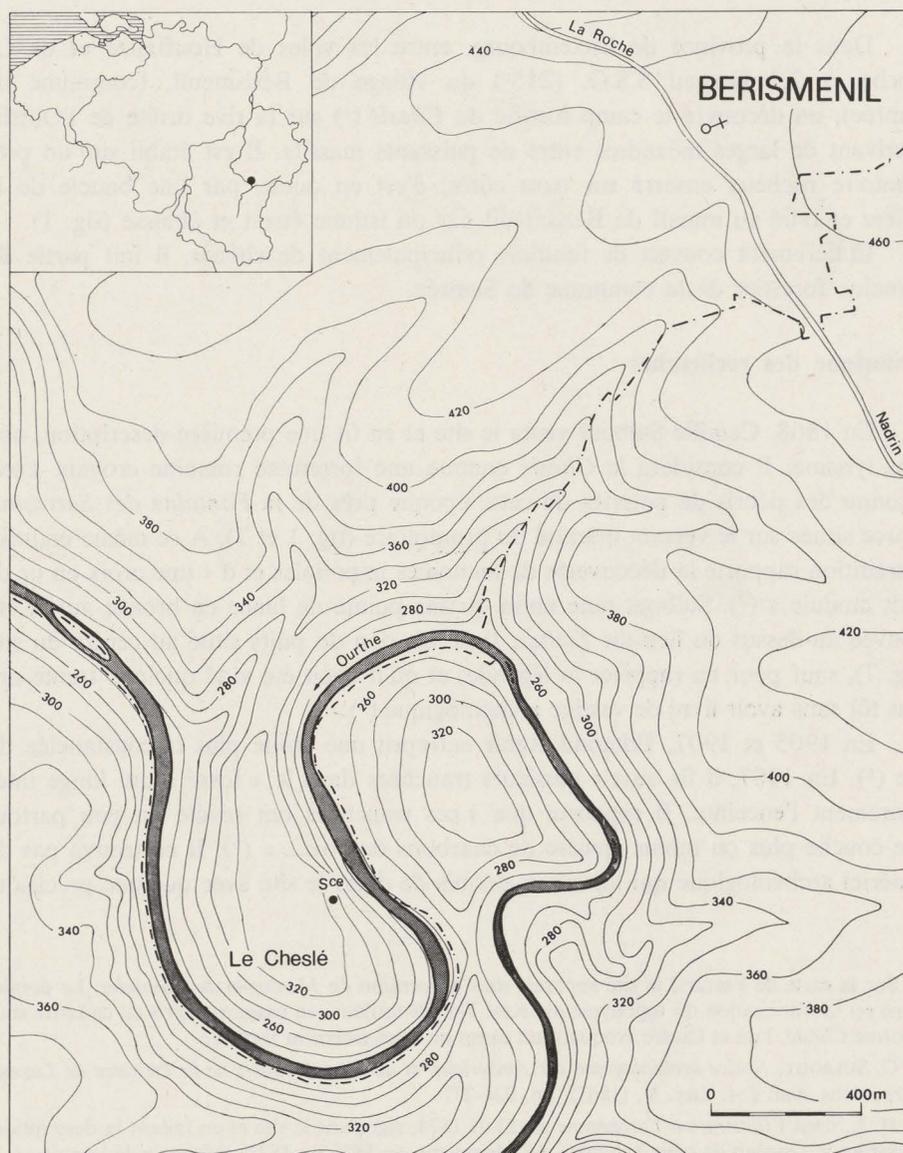


Fig. 1. — Cartes de situation.

Par analogie avec d'autres sites similaires, il présume qu'il doit appartenir à l'âge du fer.

Depuis ces premières recherches de Rahir, le *Cheslé* est repris dans toutes les listes des travaux fortifiés de l'âge du fer en Belgique.

A partir de 1959, nous avons entrepris avec l'aide de nos amis et collaborateurs du Cercle Segnia <sup>(6)</sup>, une étude plus approfondie de ce vaste refuge. A l'époque, le Conseil communal de Samrée, sous le majorat de M. Jos. Mottet, nous a généreusement encouragé dans cette entreprise. Au départ, nous avons effectué quelques petits sondages avec l'aide de deux ouvriers et nous avons établi le nivellement général du site. A partir de 1962, avec des concours divers dont une aide du Service national des Fouilles, nous avons poursuivi annuellement nos recherches jusque fin 1974 <sup>(7)</sup>. Nous estimons maintenant avoir réuni assez d'éléments pour dresser un bilan de ces longues investigations.

### Description du site

Le promontoire rocheux se présente dans la forme d'un croissant qui s'étend suivant un axe approximatif nord-sud. Long de 700 m environ depuis l'isthme en arête rocheuse qui le relie au massif de Bérismenil, large au maximum de 240 m, il a une superficie de 12 hectares environ, sa surface relativement plane se limitant par des pentes très escarpées pour les 4/5<sup>mes</sup> du pourtour (O.-S.-E.) le reste par un flanc rocheux très abrupt. Il s'élève de 80 m en moyenne au-dessus du talweg à l'ouest (*Tailles* ou *Thaies des Sarrasins*) et au sud (*Cul de Fârnire*), de 90 m environ sur le flanc nord-est (*Macarday*). Son point culminant, à l'est, est à 340 m environ. La crête rocheuse qui donne accès au site par le nord, longue de 220 m, s'abaisse en cascades jusqu'à 310 m.

Ce site, défendu naturellement de toutes parts par des versants abrupts et muni d'un accès bien protégé, était idéal pour l'aménagement d'un refuge.

### Les fouilles

Les fouilles ont été centrées d'une part sur les travaux défensifs, soit l'enceinte et l'entrée, d'autre part sur la recherche d'une occupation, sa nature, son ancienneté <sup>(8)</sup>.

<sup>(6)</sup> Une quinzaine de membres du Cercle nous ont apporté leur concours à l'un ou l'autre moment des travaux. A tous, nous adressons nos plus vifs remerciements et plus particulièrement à MM. V. Alié et A. Contet qui nous ont très efficacement aidé en toutes circonstances et tout au long des années.

<sup>(7)</sup> M. M[EUNIER], *Le Cheslé de Bérismenil (Samrée)*, dans *Ardenne et Famenne*, 2, 1959, 4, p. 180 ; J. M[ERTENS], *Samrée-Bérismenil*, dans *Archéologie*, 1967, 2, p. 52 ; Id., dans *Archéologie*, 1968, 2, p. 64 ; M. MEUNIER, *Samrée : Le Cheslé de Bérismenil*, dans *Archéologie*, 1971, 2, pp. 91-92.

<sup>(8)</sup> Toute notre gratitude va également aux responsables de l'Administration des Eaux et Forêts qui nous ont très aimablement facilité la tâche en milieu forestier.

## L'ENCEINTE (fig. 7)

Le refuge, dont le périmètre est de 1 715 m environ, est défendu depuis sa pointe extrême nord par une enceinte continue de 1 355 m, le reste soit sur une longueur de 360 m du versant nord-est, se trouvant naturellement défendu par les rochers abrupts (*Macarday*) sans cependant exclure quelques aménagements mineurs entre les saillies rocheuses.

La construction du rempart relève d'une technique très simple. Après avoir choisi l'endroit idéal d'implantation, légèrement en contrebas du plateau, on a creusé le terrain à la base de celui-ci et déversé les terres au sommet de la pente. Le terrain déblayé réalisait une sorte de couloir, non de fossé, qui isolait le plateau du dispositif de défense.

Nous avons coupé le rempart en J3 (fig. 7) par une combinaison de tranchées, longue en plan de 12,50 m, de manière à atteindre le sol en place du flanc originel (fig. 2).

Dans une tranchée, nous avons constaté la présence de trois petits massifs de pierres plus ou moins appareillées, distants de 1 à 1,50 m dont deux étaient assis

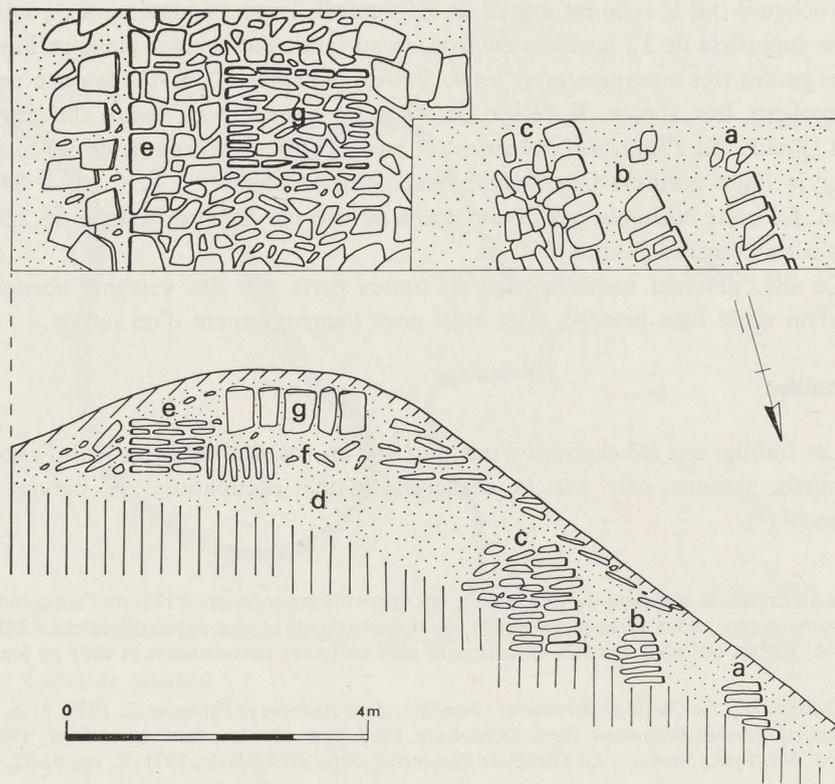


Fig. 2. — Plan et coupe au travers du rempart, en J3.

sur un plan horizontal, entaillé dans le sol en place naturellement incliné (fig. 2 a, b, c). Ces petits massifs avaient leur utilité pour le maintien des matériaux de remblai qui risquaient de dévaler le flanc. Cette technique offrait en outre l'avantage de pouvoir encore accentuer la pente. Ainsi, la base du rempart, constituée par un remblai (fig. 2, d), se trouvait solidement accrochée et stabilisée pour recevoir sa superstructure.

Dans une seconde phase, on a aussitôt entrepris de construire une sorte de soubassement au bord du remblai. Ce soubassement était large d'environ 3,50 m, haut de  $\pm 0,80$  m (fig 2, e). Le côté intérieur est un appareillage de pierres. Quant au côté externe, ici disparu, il devait être construit de même manière, ainsi que cela a été constaté par d'autres sondages. Le noyau entre les deux murets était constitué de terre et pierres (fig. 2, f). Dans ce soubassement, nous avons en outre relevé la présence d'un massif de  $1,85 \times 1,35$  m, fait de pierres oblongues de 30 à 40 cm (fig. 2, g). Le sommet du massif dépassait de  $\pm 20$  cm le niveau du soubassement. Un massif similaire a pu également être observé à 4 m du premier mais cependant moins bien constitué.

Une autre coupe — par une combinaison de tranchées — a été faite dans le rempart à 15 m à l'ouest de l'entrée sur une ordonnée B. (fig. 7 H1, fig. 3). Ici, une variante s'est révélée dans la première phase de construction. Le front de l'escarpe y est constitué par un muraillement en dalles de schiste et s'insérant en plans horizontaux dans le flanc du massif originel. A cet endroit, nous l'avons trouvé renforcé par un second muraillement faisant office de contrefort et prenant appui à 1,70 m plus bas. A l'arrière de cette muraille, les matériaux de remblai achèvent de combler la base du rempart. Cette technique a été employée depuis l'entrée et vers l'angle ouest du rempart, soit sur une distance de 30 m environ minimum. Dans cette portion de l'enceinte, la superstructure du rempart apparaît être de même nature qu'en J3 avec un soubassement.

Trois tranchées ont été faites dans le dispositif en contrebas du rempart supérieur qui vient d'être analysé. Ici rien de particulier n'a été observé. Se situant 7 à 8 m plus bas, il s'agit d'un simple déplacement des terres du flanc suivant la même technique qu'au départ de l'enceinte principale sauf que le système d'accrochage par petits massifs de pierres ne semble pas y avoir été employé. En effet, en beaucoup d'endroits, les terres de remblai ont glissé sur la pente rapide faisant ainsi disparaître ce premier dispositif. Cette première ceinture de défense semble prendre son départ à l'angle nord-ouest du rempart pour se terminer aux abords plus abrupts du flanc est, soit ainsi sur la partie la plus vulnérable du pourtour

## L'ENTRÉE

L'entrée appelée : *Porte du Cheslé*, se marquait avant la fouille par une coupure très nette au travers du rempart à l'aboutissement de l'ancien chemin d'accès grimpant au flanc de l'arête rocheuse qui précède le refuge sur une longueur de 220 m environ (fig. 7, P).

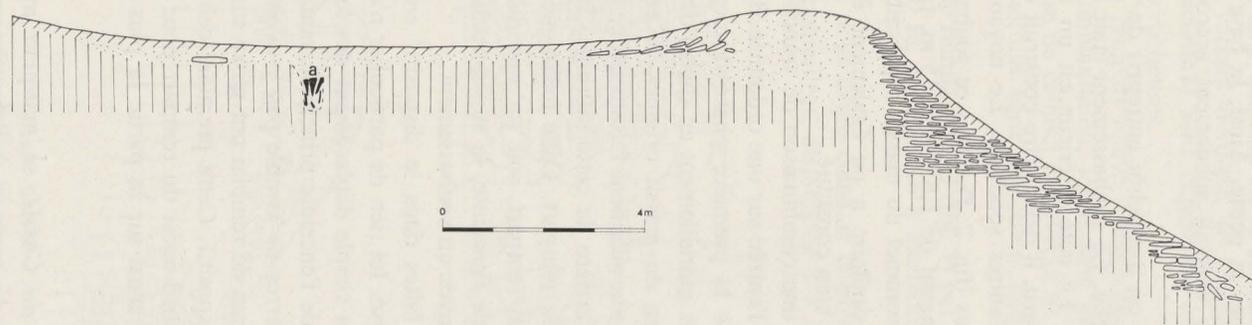


Fig. 3. — Coupe au travers du rempart, en H1.

Le dégagement complet de l'entrée a fait découvrir les vestiges de deux bastions incorporés au rempart et livrant un passage en pente douce, large de 6 m, profond de 5 m (fig. 8). Les murs en appareil jointif de  $\pm 30$  cm d'épaisseur, en dalles de schiste, moellons gréseux et blocs de quartz, s'élevaient sans fondation sur une assise de remblai (fig. 8, a). Ces constructions manquant manifestement de solidité, nous les avons retrouvées, à l'intérieur du passage, hautes seulement de deux ou trois assises (20/25 cm), certains angles ayant un peu mieux résisté. On constate que le bastion ouest s'est écroulé à l'intérieur du passage (fig. 8, b). Il a ensuite été réparé à partir des éboulis étalés dans le passage jusqu'à une largeur de 2,50 m environ et une hauteur de 0,50 m. Sur cet étalement d'éboulis, nous avons observé un alignement de plaques de schiste posées de chant, à 1 m en parallèle du bastion ruiné. Cet alignement subsistait à 1,50 m de l'extérieur, était long de 5,50 m et se terminait à 1,70 m à l'intérieur par un gros moellon de quartz (fig. 8, c). Un trou de poteau garni de ses pierres de blocage s'enfonçait dans la même masse d'éboulis à 1,70 m de l'angle intérieur du bastion (fig. 8, d). Entre ce trou de poteau et tout contre l'alignement de schiste, on observa une couche de cendres de rondins disposés côte à côte, complètement calcinés (fig. 8, e). Dans le prolongement du premier, un autre trou de poteau semble avoir existé à hauteur de l'angle extérieur (fig. 8, f). Ces constatations indiquent bien la réparation intervenue au moyen d'une palissade et rétrécissant l'entrée de 2 m environ.

D'autres trous de poteau ont été relevés : un à l'angle extérieur du bastion est, un second à l'angle intérieur du bastion ouest, un troisième dans le centre même du passage, tous garnis de leurs pierres de blocage (fig. 8, g). Rien de semblable n'a pu être observé formellement aux deux autres angles. Signalons enfin quatre grands clous retrouvés au niveau d'occupation dans le voisinage immédiat des bastions, ce qui pourrait indiquer la présence de charpentes.

## LES TRACES D'OCCUPATION DU REFUGE

Toute une série de sondages ont été effectués dans l'ensemble du refuge, particulièrement aux endroits les moins exposés aux intempéries ou présentant un semblant d'aménagement. Nous n'avons cependant pas épuisé les possibilités de recherches. La surface totale des zones sondées représente quelque 700 m<sup>2</sup>. En deux endroits seulement ces sondages se sont révélés positifs.

### 1. — Zone proche de l'entrée (fig. 7,1)

A l'ouest de l'entrée, nous avons exploré une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>. Le niveau d'occupation y apparaît à une profondeur de 30 à 50 cm. Un foyer de 1 m de diamètre y a été découvert partiellement recouvert par les matériaux éboulés du rempart. A 10 m de là, un trou de poteau ayant bien conservé ses pierres de blocage a été repéré à 60 cm de profondeur (fig. 3, a). Dans cet ensemble, on a récolté quelques tessons de vases en terre cuite (cf. *infra*, p. 14), deux fusaïo-

les, un fragment de meule en arkose, une bonne cinquantaine de galets de rivière d'un diamètre de 4 à 7 cm qui ont pu servir de balles de fronde. On trouve ces mêmes galets au niveau d'occupation dans le voisinage des bastions <sup>(9)</sup>.

## 2. — Zone est (fig. 7, H2)

A 320 m de l'entrée, au pied de la pointe rocheuse faisant saillie et contre laquelle le rempart vient s'arrêter, les fouilles ont ouvert une surface de 123 m<sup>2</sup>. Les tranchées au niveau inférieur ont révélé un sol d'occupation constitué de terre noirâtre mêlée à des gravillons, formant un sol compact. Dans cette partie, des menus tessons de céramique, des débris ferreux fortement rouillés, des scories de fer et des morceaux de minerai, ce qui fait penser à la proximité d'un bas fourneau <sup>(10)</sup>, un morceau de lame à aiguiser en grès. A noter que des débris ferreux et des tessons de céramique ont été retrouvés en dessous du niveau d'occupation et du soubassement du rempart, mêlés aux terres de remblai.

Dans une zone supérieure contiguë, on a découvert la très grosse partie des débris de vases ayant ici appartenu à quelque septante pièces, notamment dans une cuvette à fond rocheux, profonde de 80 cm, cette cuvette dont le fond était garni sur une épaisseur de 15 cm de terre brûlée mélangée à quelques cendres et tessons, probablement un reste de foyer, avait été comblée de terre et de très nombreux tessons sur une épaisseur de 45 cm environ <sup>(11)</sup>. Dans l'ensemble de ce remblai et dans le voisinage, quelques débris de meule en arkose, une tige en fer, d'autres tessons et un éclat de silex. A environ 6 m au nord de la cuvette, dans le relèvement rocheux, un trou de poteau avait été creusé jusqu'à 20 cm dans la roche.

## Conclusion

L'éperon bien caractéristique du *Cheslé* logé dans une boucle de l'Ourthe, se prêtait à merveille pour l'installation d'un camp fortifié. L'accès par un isthme abaissé s'en trouvait protégé naturellement et il suffisait d'un aménagement du pourtour du plateau pour assurer une bonne protection.

La structure de son aménagement n'est guère comparable avec celle d'autres sites sur des hauteurs en Ardenne centrale. Peut-être pourrait-on trouver du point de vue strictement technique une comparaison dans le *Kasselberg* de Fischbach

<sup>(9)</sup> Dans toute cette zone, on trouve une grande quantité de gros et menus morceaux de lave ou de schiste cuit et enrobé de lave ; ceci résulterait d'un phénomène volcanique.

<sup>(10)</sup> Les recherches, notamment sur le versant S.-O. du saillant rocheux qui domine l'endroit, n'ont pu faire découvrir les traces de bas fourneaux.

<sup>(11)</sup> Il serait difficile de voir dans cette cuvette un dépotoir dans le sens courant du terme. Les débris de céramiques qui y furent récoltés, au surplus mêlés aux terres de comblement, ne représentent qu'à peine 1/10<sup>e</sup> du volume de l'ensemble des vases.

au Grand-Duché de Luxembourg, qualifié de « camp romain », mais qui serait cependant d'époque protohistorique <sup>(12)</sup>.

La grande étendue du refuge, parmi les plus grands du pays avec ses douze hectares *intra-muros*, autant que l'ampleur des travaux de construction avec leurs 45 000 mètres cubes de matériaux manipulés, peuvent surprendre dans une région généralement réputée peu hospitalière pour des groupes humains importants. Sa construction a dû dès lors intéresser une très large région pour rassembler la main-d'œuvre d'une population plus considérable et devant une menace assez proche. Il est à considérer également, en présence de leur apparente homogénéité d'exécution, que ces travaux doivent être le fait d'un groupe bien organisé pour un travail dirigé et réalisé en un temps relativement réduit <sup>(13)</sup>.

A en juger par les rares découvertes faites à l'intérieur du *Cheslé*, l'occupation semble néanmoins avoir été assez réduite. Tous les vestiges d'occupation sont chronologiquement homogènes et vraisemblablement contemporains des constructeurs de l'enceinte : ils remontent au début de la période de La Tène <sup>(14)</sup>.

Peut-être sera-t-il possible, dans un temps que nous espérons court, d'associer chronologiquement le *Cheslé* aux tombelles proches, encore inexplorées, découvertes récemment sur les territoires des communes de Samrée, de Nadrin et de Wibrin ? <sup>(15)</sup>.

M. MEUNIER.

<sup>(12)</sup> Cf. CH. M. TERNES, *Répertoire archéologique du Grand-Duché de Luxembourg*, Bruxelles, 1970, t. I., p. 76 ; E. SCHNEIDER, *Vingt-sept camps retranchés du territoire Luxembourgeois*, Luxembourg, 8, 1968.

<sup>(13)</sup> Nous avons calculé qu'un contingent de 1 000 hommes aurait pu réaliser ces travaux en moins de 60 jours.

<sup>(14)</sup> Nous ne pouvons retenir les dires des sources anciennes qui signalent la présence de vestiges romains au « Cheslé ». Ni à l'intérieur du refuge, ni à la « Fontaine des Sarrassins » sur le flanc, nos nombreuses campagnes de fouilles n'ont fait découvrir de traces de ce genre. Comme E. Rahir, nous pensons que les lamelles de schiste rouge qui évoquent assez curieusement des débris de poterie ont donné lieu à cette méprise. Nous croyons que E. Rahir a été lui-même victime d'une autre méprise quand il a cru distinguer « un peu partout... une couche plus ou moins épaisse de charbons de bois... » ; hormis des foyers bien caractérisés ou dépôts de cendres s'insérant même sous le soubassement (ou levée de terre, comme il dit), nous n'avons pu observer rien de tel dans nos larges tranchées si ce n'est une couche d'un fin cailloutis noirâtre qui a toutes les apparences de charbon de bois. Nous ne pouvons encore moins préjuger d'un chemin de ronde couvert suivant ce qu'en déduit F. Loes (cf. *supra* notes 4 et 5).

<sup>(15)</sup> A. CAHEN-DELHAYE, *Les Tombelles de La Tène en Ardenne*, dans *Cartes Archéologiques de la Belgique*, 4, Bruxelles 1975.

## LE MATERIEL

### Céramique

La céramique constitue l'essentiel du matériel recueilli au *Cheslé* de Bérismenil. Toute la poterie a été façonnée sans l'aide du tour.

Parmi les fragments de vases, nous avons retenu dans notre catalogue tous les tessons décorés, la majorité des bords et quelques fonds. A la céramique, nous avons joint les fusaïoles en terre cuite.

La céramique recueillie par le Cercle Segnia au *Cheslé* provient de deux endroits distants de 330 m. Cinq bords de récipients (n<sup>os</sup> 1 à 5) et deux fusaïoles (n<sup>os</sup> 6-7) furent récoltés à quelques mètres à l'ouest de l'entrée (fig. 7, H1). Le reste des fragments (n<sup>os</sup> 8-60) fut découvert au milieu du flanc est du refuge (fig. 7, H2). La plupart gisaient dans une poche large de 3 m et profonde de 0,80 m. Aucun vase entier n'a pu être reconstitué.

### CATALOGUE

#### Lot A

1. Fig. 4. Bord d'urne à bourrelet horizontal creusé d'impressions à l'ongle. Pâte grise, épaisse, avec abondante chamotte. Surface aplanie, très rugueuse, fendillée.
2. Fig. 4. Bord oblique avec lèvre très épaissie. Pâte grise, épaisse, assez dure, sans dégraissant visible. Surface aplanie, criblée de trous et rugueuse.
3. Fig. 4. Bord courbé. Pâte grise, dure, avec fine chamotte. Surface bien aplanie, très rugueuse.
4. Fig. 4. Bord courbé. Pâte grise, épaisse, très dure, avec peu de chamotte. Surface égalisée et très poreuse.
5. Fig. 4. Bord courbé. Pâte grise, tendre, avec abondance de chamotte. Surface égalisée et fort poreuse.
6. Fig. 4. Fusaïole incomplète. Pâte grise, dure, avec fine chamotte. Surface bien aplanie, poreuse. Haut. 22 mm.
7. Fig. 4. Petite fusaïole complète. Pâte grise-gris, dure, avec fine chamotte. Surface aplanie, fendillée et rugueuse. Haut. 12 mm.

#### Lot B

8. Fig. 4. Fragment de panse décorée de deux groupes de légères stries imprimées à l'aide d'un peigne à 9 dents. Pâte grise, assez fine, dure, avec chamotte. Surface assez bien aplanie et lisse.

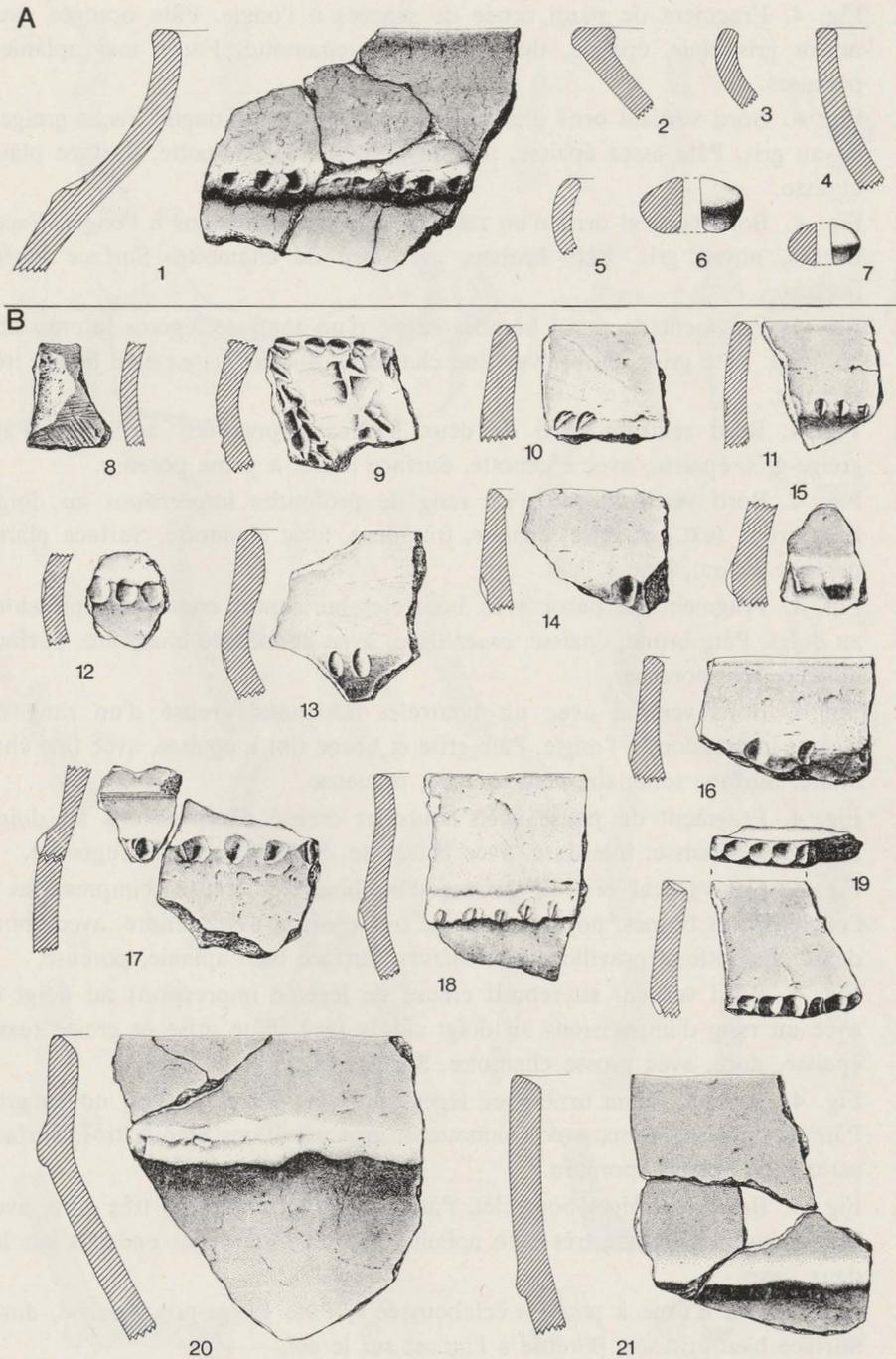


Fig. 4. — La céramique recueillie en H1 et H2. Réduction 1/3.

9. Fig. 4. Fragment de paroi ornée de pincées à l'ongle. Pâte orangée avec noyau gris clair, épaisse, dure, avec fine chamotte. Faces mal aplanies, poreuses.
10. Fig. 4. Bord vertical orné d'un rang d'impressions à l'ongle. Faces greiges, noyau gris. Pâte assez épaisse, très dure, avec fine chamotte. Surface plane et lisse.
11. Fig. 4. Bord vertical orné d'un rang de légères impressions à l'ongle. Faces brunes, noyau gris. Pâte épaisse, avec peu de chamotte. Surface lissée, poreuse.
12. Fig. 4. Fragment de paroi bombée ornée d'un rang de légères impressions au doigt. Pâte grise, dure, avec fine chamotte. Surface assez bien lissée, très poreuse.
13. Fig. 4. Bord rentrant orné de deux légères impressions au doigt. Pâte greige-gris, épaisse, avec chamotte. Surface lissée, à peine poreuse.
14. Fig. 4. Bord vertical orné d'un rang de profondes impressions au doigt. Pâte brune (ext.) et grise, épaisse, très dure, avec chamotte. Surface plane, poreuse à l'int., lisse à l'ext.
15. Fig. 4. Fragment de paroi avec bourrelet horizontal creusé d'impressions au doigt. Pâte brune, épaisse, assez dure, avec abondante chamotte. Surface aplanie, très poreuse.
16. Fig. 4. Bord vertical avec un bourrelet horizontal creusé d'un rang de légères impressions à l'ongle. Pâte grise et brune (int.), épaisse, avec fine chamotte. Surface sommairement aplanie, rugueuse.
17. Fig. 4. Fragment de panse avec bourrelet creusé d'impressions au doigt. Pâte grise, épaisse, très dure, avec chamotte. Surface égalisée, rugueuse.
18. Fig. 4. Col vertical orné à la base d'un bourrelet creusé d'impressions à l'ongle. Faces brunes, noyau gris. Pâte très épaisse, assez tendre, avec abondante chamotte et gravillons blanchâtres. Surface bien aplanie, poreuse.
19. Fig. 4. Bord vertical au rebord creusé de légères impressions au doigt et avec un rang d'impressions au doigt sur la face. Pâte grise et greige (ext.) épaisse, dure, avec grosse chamotte. Surface plane et poreuse.
20. Fig. 4. Sommet d'une urne avec léger bourrelet. Faces brunes, noyau gris. Pâte très épaisse, dure, avec chamotte et gros gravillons blanchâtres. Surface assez bien aplanie, poreuse.
21. Fig. 4. Bord avec léger bourrelet. Pâte brune (ext.) et grise, très dure, avec fine chamotte. Surface très bien aplanie, lisse et lustrée par endroits sur les deux faces.
22. Fig. 5. Bord d'urne à panse « éclaboussée ». Pâte greige-gris, épaisse, dure. Surface bien égalisée, poreuse à l'int. et sur le col.
23. Fig. 5. Bord courbé à paroi « éclaboussée ». Pâte grise, épaisse, très dure, avec grosse chamotte. Surface égalisée, poreuse à l'int.

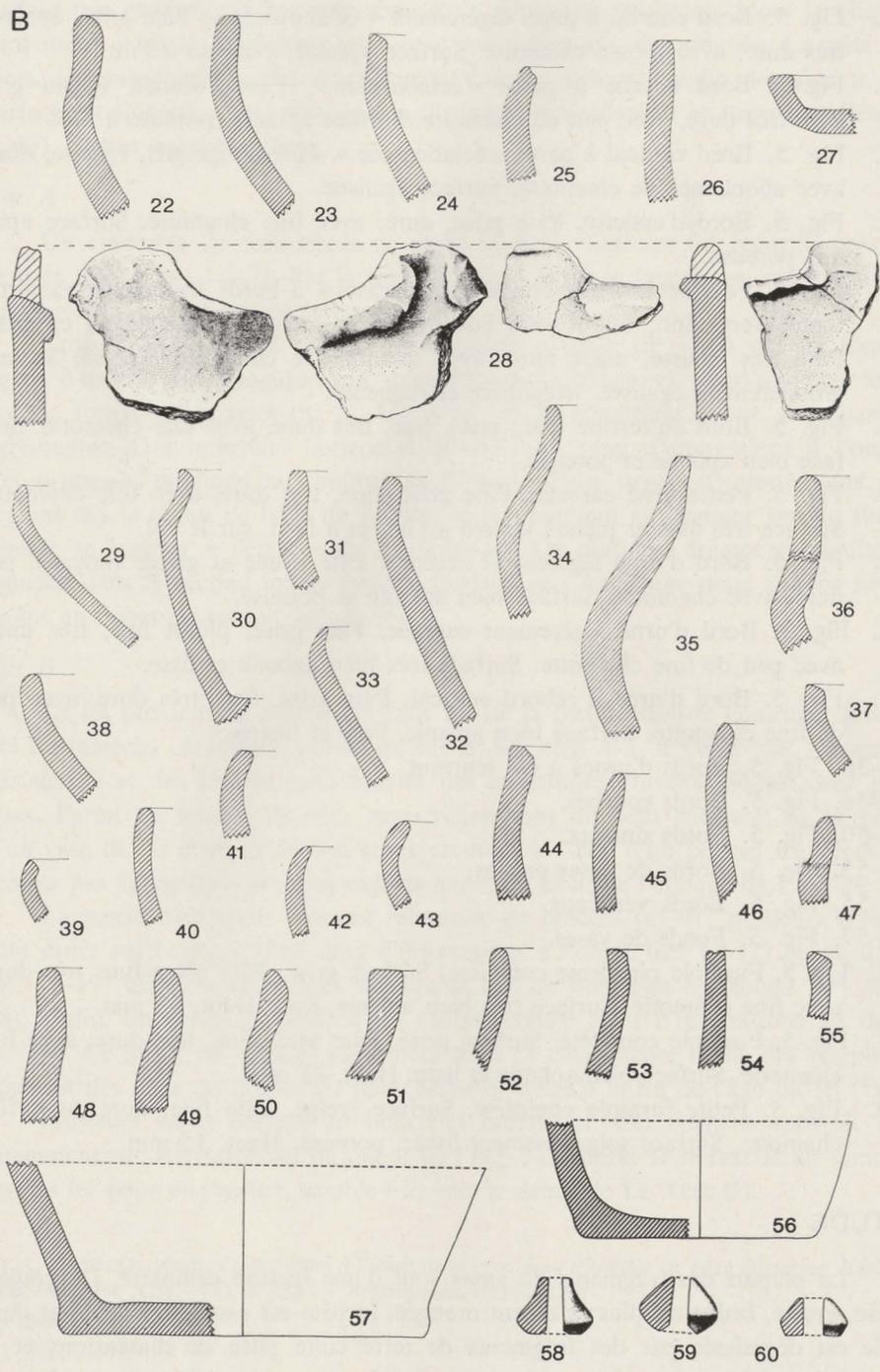


Fig. 5. — La céramique recueillie en H2. Réduction 1/3.

24. Fig. 5. Bord courbé à paroi légèrement « éclaboussée ». Pâte grise, épaisse, très dure, avec grosse chamotte. Surface aplanie, poreuse à l'int.
25. Fig. 5. Bord courbé à paroi « éclaboussée ». Faces brunes, noyau gris. Pâte très dure, avec peu de chamotte. Surface aplanie, poreuse à l'int.
26. Fig. 5. Bord vertical à paroi « éclaboussée ». Pâte greige-gris, épaisse, dure, avec abondance de chamotte. Surface égalisée.
27. Fig. 5. Bord d'assiette. Pâte grise, dure, avec fine chamotte. Surface aplanie, poreuse.
28. Fig. 5. Fragments d'une coupe « en parasol » à bords légèrement rabattus, tantôt vers l'int., tantôt vers l'ext. Couleur greige-orangée (ext.) et grise. Pâte très épaisse, assez dure, avec quantité de chamotte épaisse. Surface grossièrement égalisée, irrégulière et rugueuse.
29. Fig. 5. Bord de terrine. Pâte grise, fine, très dure, avec fine chamotte. Surface bien aplanie et poreuse.
30. Fig. 5. Petite urne carénée. Pâte grise, fine, très dure, avec fine chamotte. Surface très lisse et plane ; lustrée à l'int. et à l'ext. sur le col.
31. Fig. 5. Bord d'urne légèrement carénée. Pâte brune et greige (noyau), peu dure, avec chamotte. Surface bien aplanie et poreuse.
32. Fig. 5. Bord d'urne légèrement carénée. Pâte grise, plutôt fine, très dure, avec peu de fine chamotte. Surface très bien aplanie et lisse.
33. Fig. 5. Bord d'urne à rebord vertical. Pâte grise, fine, très dure, avec peu de fine chamotte. Surface bien aplanie, lisse et lustrée.
- 34-36. Fig. 5. Bords d'urnes à col rentrant.
- 37-46. Fig. 5. Bords courbés.
- 47-50. Fig. 5. Bords sinueux.
- 51-53. Fig. 5. Bords de vases pansus.
- 54-55. Fig. 5. Bords verticaux.
- 56-57. Fig. 5. Fonds de vases.
58. Fig. 5. Fusaïole piriforme complète. Surface grise. Pâte assez fine, très dure, avec fine chamotte. Surface très bien aplanie, lisse. Haut. 23 mm.
59. Fig. 5. Fusaïole complète. Surface grise. Pâte assez fine, très dure, avec fine chamotte. Surface bien aplanie et lisse. Haut. 22 mm.
60. Fig. 5. Petite fusaïole complète. Surface greige. Pâte fine, dure, avec fine chamotte. Surface soigneusement lissée, poreuse. Haut. 15 mm.

## ÉTUDE

La plupart des fragments de vases sont d'une facture ordinaire. De couleur grise, greige, brune ou plus rarement orangée, la pâte est assez homogène et dure. Elle est dégraissée par des fragments de terre cuite pilée de dimensions et en quantité variables et parfois quelques grains de pierre blanchâtre. La surface est assez bien aplanie dans l'ensemble. Un certain nombre de tessons présentent une

surface très grumeleuse dite « éclaboussée ». Quelques fragments (dont la plupart sont repris dans le catalogue) relèvent d'une technique plus soignée. La pâte est alors de couleur grise, de texture serrée, dure et contient un fin dégraissant. La surface est soigneusement aplanie (on distingue généralement les traces de l'ébauchoir), lisse et souvent lustrée.

#### Lot A

Un ensemble de cinq bords de vases et deux fusaïoles fut recueilli près de l'entrée (fig. 4, n<sup>os</sup> 1 à 7). Par la texture de la pâte et le façonnage, ces fragments s'apparentent au second lot de tessons (B).

Trois bords ont une paroi régulièrement courbée (n<sup>os</sup> 3-5) qui ne fournit guère d'indice chronologique, un quatrième est oblique et pourvu d'une lèvre épaisse formant bourrelet (n<sup>o</sup> 2). Un bord (n<sup>o</sup> 1) appartient à une urne pansue agrémentée d'un bourrelet horizontal creusé d'un rang d'impressions à l'ongle. Cet ornement appliqué au sommet de l'épaule d'une urne est attesté dans nos régions dès le début de l'âge du bronze. Il se maintient au premier âge du fer et semble se raréfier à l'époque de La Tène (1). Or plusieurs fragments similaires figurent dans le second lot de tessons trouvés au *Cheslé* que nous situons néanmoins au début du second âge du fer.

#### Lot B

Ce lot provient du milieu du flanc est de la fortification et constitue l'essentiel du matériel céramique découvert sur ce site (fig. 4-5, n<sup>os</sup> 8 à 60). L'éventail des décors et des formes nous fournit des indications chronologiques assez précises. Parmi les tessons décorés, nous retiendrons un petit fragment de la paroi d'un vase (n<sup>o</sup> 8) orné de légères stries creusées à l'aide d'un peigne. Ce décor ne semble pas apparaître dans nos régions avant le début de l'époque de La Tène (2).

La panse d'un autre vase est rehaussée de pincées (n<sup>o</sup> 9) ; plusieurs tessons sont ornés sur la panse d'un rang d'impressions à l'ongle (n<sup>os</sup> 11-12) ou au doigt (n<sup>os</sup> 13-19) dont certaines sont appliquées sur un bourrelet horizontal (n<sup>os</sup> 15 à 18). Enfin, un récipient possède un rebord creusé aussi d'impressions au doigt (n<sup>o</sup> 19). Ce décor de cupules imprimées dans la pâte encore molle des récipients apparaît dès l'âge du bronze (3) pour persister jusqu'à la fin de l'âge du fer (4).

Plusieurs vases portent un bourrelet horizontal. Cet élément apparaît fréquemment sur les récipients du début de l'âge du bronze. Il se raréfie au premier âge du fer pour disparaître, semble-t-il, vers le début de La Tène (5).

(1) A. CAHEN-DELHAYE, *Contribution à l'étude de la céramique d'habitat de l'âge du fer en Hesbaye* dans *Helinium*, XIII, 1973, p. 252 (= *Archaeologia Belgica* 156).

(2) *Ibid.*, p. 240.

(3) *Ibid.*, p. 249.

(4) *Ibid.*, p. 250.

(5) *Ibid.*, p. 252.

Enfin, bon nombre de tessons possèdent une face extérieure criblée de petites aspérités, dite « éclaboussée ». Cette technique est attestée dès le premier âge du fer et se répand dans la céramique d'habitat, au début de La Tène <sup>(6)</sup>.

Lorsqu'on examine les formes, on remarque l'abondance des vases à paroi légèrement courbée. Ceux-ci ne fournissent guère d'indications chronologiques. On notera aussi la présence de quelques fragments d'urnes munies d'un col incliné vers l'intérieur (n<sup>os</sup> 34-36).

Cependant, quelques pièces sont plus caractéristiques. Plusieurs fragments appartiennent à une coupe « en parasol » à bords rabattus (n<sup>o</sup> 28). Les coupes de ce type font leur apparition dans nos régions au Hallstatt final mais sont attestées principalement au début du second âge du fer <sup>(7)</sup> ; elles perdurent cependant jusqu'à la fin de La Tène. Par ailleurs, nous possédons le profil complet d'une petite urne fortement carénée (ou situle), de couleur gris foncé et lustrée (n<sup>o</sup> 30). Par sa forme, sa couleur et son lustre, elle s'inspire indéniablement de prototypes champenois de La Tène I. Dans nos contrées, cette forme connut une grande vogue au début de La Tène ; elle ne semble pas antérieure au second âge du fer et disparaît très vraisemblablement au milieu de cette période <sup>(8)</sup>. Signalons encore que d'autres fragments d'urnes du *Cheslé* présentent une carène atténuée (n<sup>os</sup> 31-32).

Le tesson peigné n<sup>o</sup> 8, la coupe « en parasol » n<sup>o</sup> 28 et l'urnule n<sup>o</sup> 30 fournissent les meilleurs critères chronologiques : ils datent la céramique du début de La Tène, vraisemblablement à la phase I. Les autres tessons s'accordent à cette datation bien que les bourrelets horizontaux apparaissent plus fréquemment aux époques antérieures.

Dans l'ensemble du matériel céramique recueilli au *Cheslé*, il y a peu de fragments décorés ; au surplus, cette ornementation est peu diversifiée. Le répertoire des formes est également restreint. Un seul vase, l'urnule carénée, témoigne d'une influence étrangère, celle de la Marne qui a aussi marqué la céramique des tombelles ardennaises.

A partir du début de l'époque de La Tène, les hauts plateaux ardennais ont été peuplés par une population qui enterrait leurs défunts sous des tombelles, souvent accompagnés d'un ou plusieurs vases en terre cuite. Nous connaissons une douzaine de tombelles, découvertes récemment dans un rayon de 6 kilomètres au nord et à l'est du *Cheslé*, mais aucune n'a encore été explorée <sup>(9)</sup>. De nom-

<sup>(6)</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>(7)</sup> G. LEMAN-DELERIVE, *La coupe à bords ourlés, chronologie, utilisation et répartition à l'époque de La Tène* dans *L'Antiquité Classique*, XLII, 2, 1973, pp. 424-425.

<sup>(8)</sup> A. CAHEN-DELHAYE, *op cit.*, pp. 245-246.

<sup>(9)</sup> A. CAHEN-DELHAYE, *Les tombelles de La Tène en Ardenne* dans *Cartes archéologiques de la Belgique*, 4, Bruxelles, 1975, sites n<sup>os</sup> 86, 87, 101, 122, 123.

breuses tombelles, tant à l'est de Neufchâteau qu'aux alentours de Bovigny, ont livré des situles en terre cuite d'un type analogue à l'urnule n° 30.

Par ailleurs, à 22 km au sud de Bérismenil, dans la tombelle II de Villers-la-Bonne-Eau, Remoifosse, nous avons découvert trois cents tessons d'une céramique domestique de l'époque de La Tène apparentée à celle-ci<sup>(10)</sup>. Elle comprend une majorité de vases à paroi légèrement courbée, quelques tessons ornés au peigne, un fragment rehaussé d'un rang d'impressions au doigt sur la panse et un autre, sur le rebord. Le répertoire des formes et des décors de la céramique de ces deux sites est donc apparenté.

L'exploration des tombelles voisines du *Cheslé* et la poursuite des fouilles dans les habitats de La Tène permettra sans doute d'établir de plus nombreux rapprochements.

### Objets en fer

Les pièces a à c furent découvertes près de l'entrée (fig. 7, H1) tandis que les éléments d et e proviennent des alentours du dépotoir, à l'est du refuge (fig. 7, H2).

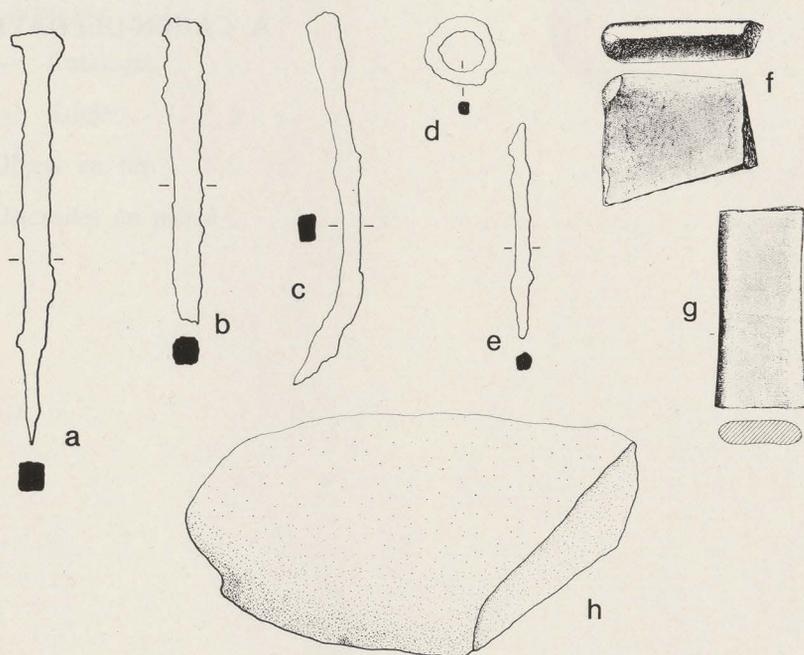


Fig. 6. — Objets de fer et ustensiles de pierre. Réduction 1/3 sauf la meule h : 1/6.

(10) A. CAHEN-DELHAYE, *Tombelles du second âge du fer près de Bastogne* dans *Archéologie*, 1972, 1, pp. 22-23.

- a. Fig. 6. Grand clou à tête ronde et bout pointu. Long. 163 mm.
- b. Fig. 6. Tige rétrécie à une extrémité, sectionnée à l'autre. Long. 120 mm.
- c. Fig. 6. Tige courbée, rétrécie à une extrémité, sectionnée à l'autre. Long. 147 mm.
- d. Fig. 6. Anneau complet. Diam. 25 à 29 mm.
- e. Fig. 6. Tige amincie aux deux extrémités. Long. 85 mm.

#### Ustensiles en pierre

Le grand fragment de meule (fig. 6 h) et un aiguisoir (f) furent retrouvés près de l'entrée (fig. 7, H1) tandis que les autres ustensiles furent exhumés au milieu du flanc est de la fortification (fig. 7, H2).

- f. Fig. 6. Aiguisoir en grès. Il s'agit d'une plaque brisée sur trois côtés dont les faces et la tranche qui subsistent sont polies par l'usure.
- g. Fig. 6. Aiguisoir en grès gris. Il évoque une lame épaisse qui est polie sur la face et la tranche. Il est sectionné aux deux extrémités étroites.
- h. Fig. 6. Quatre fragments de meule en arkose. Diam. du plus grand : 700 mm au moins.

A. CAHEN-DELHAYE.

## TABLE DES MATIÈRES

### LES FOUILLES (M. Meunier)

Historique des recherches . . . . .	5
Description du site . . . . .	7
Les fouilles . . . . .	7
— L'enceinte . . . . .	8
— L'entrée . . . . .	9
— Les traces d'occupation du refuge . . . . .	11
Conclusion . . . . .	12

### LE MATERIEL (A. Cahen-Delhay)

Céramique . . . . .	14
— Catalogue . . . . .	14
— Étude . . . . .	18
Objets en fer . . . . .	21
Ustensiles en pierre . . . . .	22

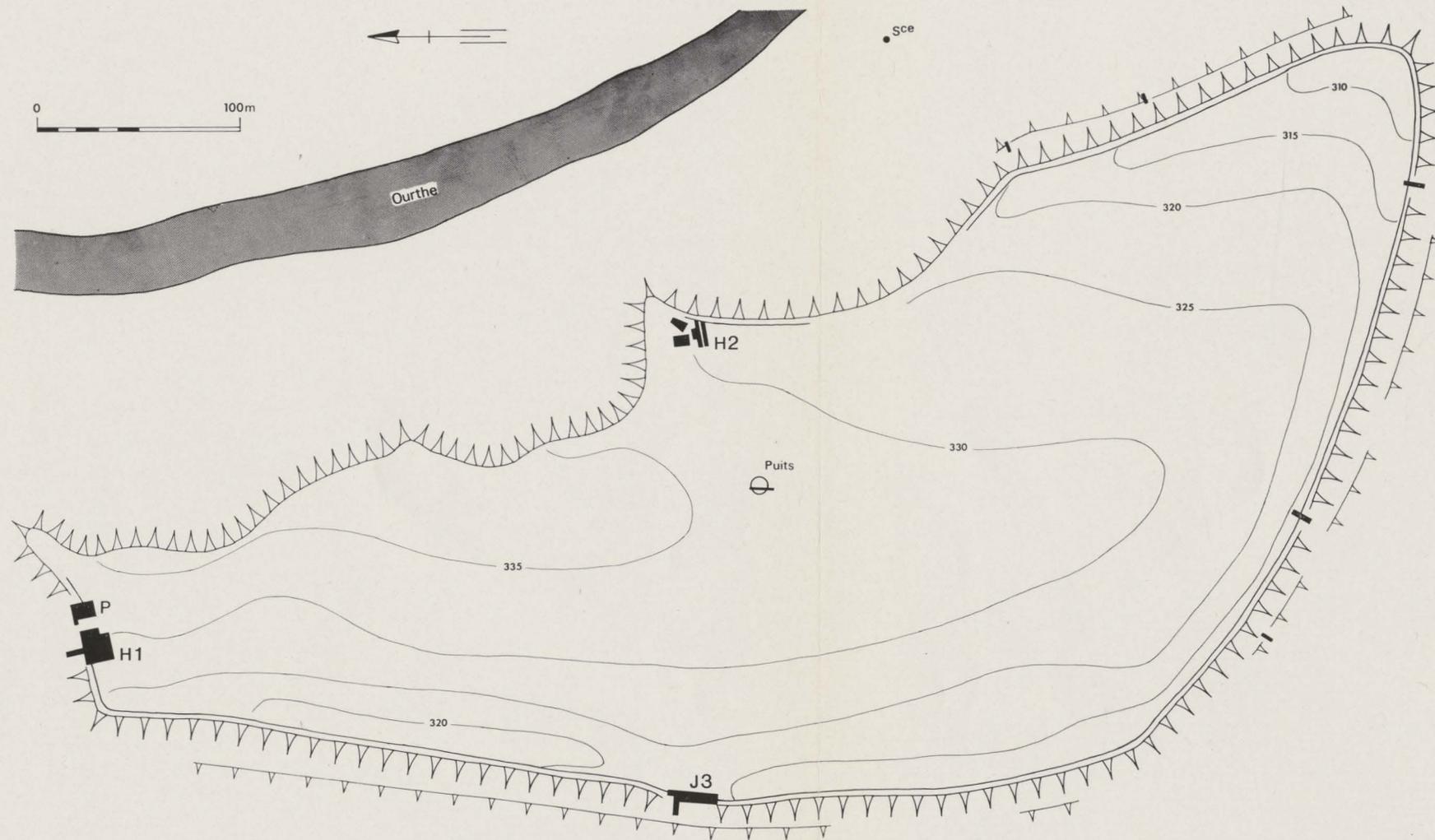


Fig. 7. — Plan général du Chéslé.

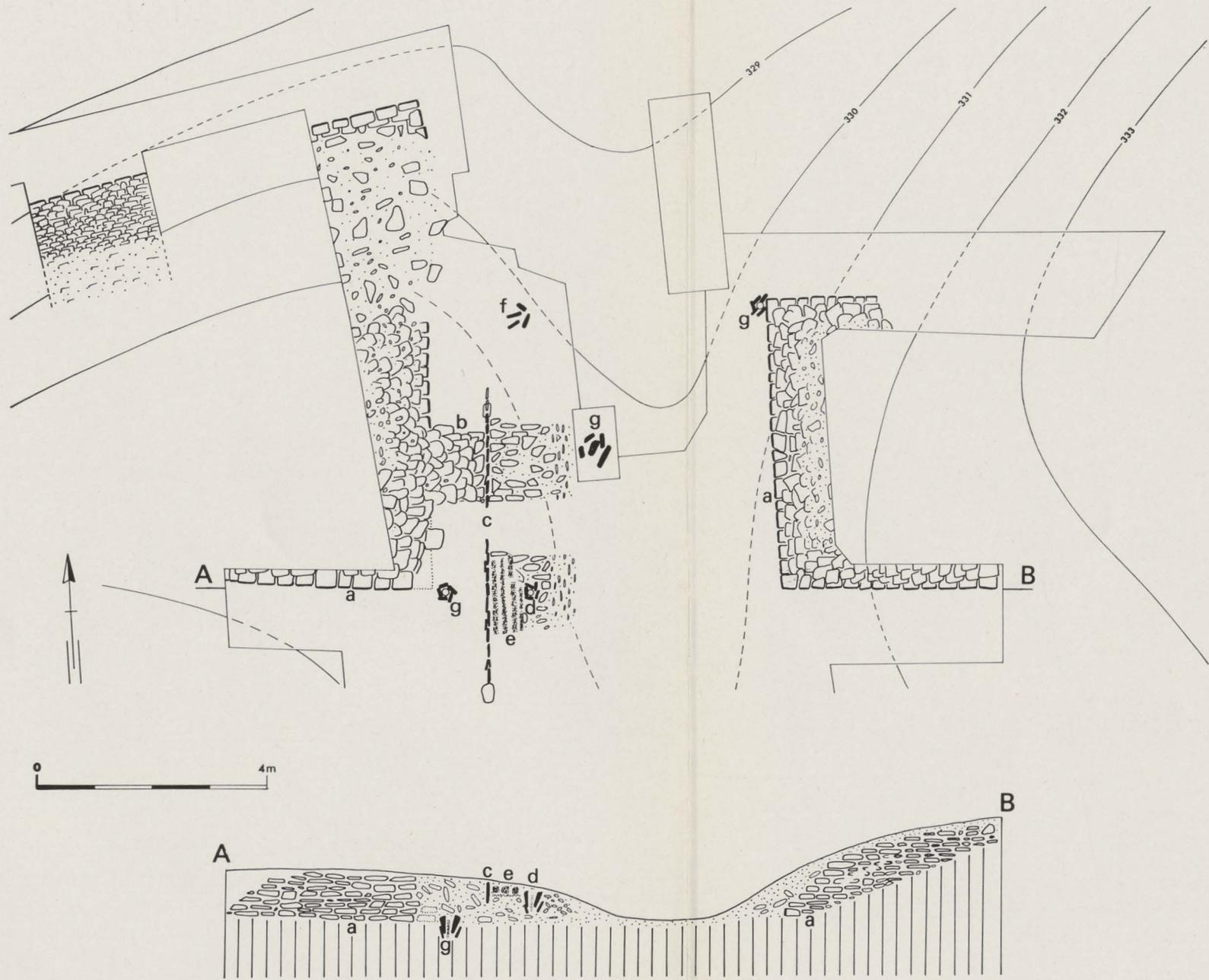


Fig. 8. — Plan et coupe dans l'entrée.



---

Imprimerie **Maison d'Edition**, s.c., 6001 **Marcinelle**